

## CASQUETTE ANTI-HEURT

Casquette avec visière dotée d'un revêtement interne en ABS pour la protection contre les chocs et les blessures superficielles au cuir chevelu. La norme EN 812 concerne les casques anti-heurt utilisés pour protéger la tête lors des chocs avec des objets durs qui peuvent provoquer des lacérations ou des blessures superficielles à la personne, voir l'étourdir. Ils sont principalement destinés aux utilisateurs qui travaillent à l'intérieur. Un casque anti-heurt ne protège pas contre les effets de la chute des objets et ne remplace en aucun cas un casque de protection régulé par la norme EN 397.

- Matériaux : 65% polyester et 35% coton
- Coque interne amovible (pour le lavage)
- Trous d'aération



Art.	Nom	Norme	Couleur	Kg	Q.té
28499	Casquette	EN 812	NOIR	0,160	1